Le Muretain Agglo
31
la cgt
fédération des services publics

Muret, le lundi 30 mars 2020

Monsieur le Président,

Dans cette période de crise sanitaire qui frappe le pays et donc notre collectivité, le syndicat CGT continue son travail d'accompagnement et de veille du respect des droits des travailleurs du Muretain Agglo.

Les agents sont pleinement acteurs de la continuité de service pour que les conditions de vie de la population soient les meilleures possibles en ces temps difficiles. Ils s'impliquent à différents niveaux en étant à leur poste pour les services le nécessitant, en faisant du télétravail, ...

Par ce courrier, le syndicat CGT se fait l'écho des questions grandissantes des agents concernant les congés et les RTT : *"Est-ce que je vais être obligé-e d'être en congés/RTT alors qu'on est confiné-e ? Est-ce que je peux décaler mes congés/RTT après le confinement ? Est-ce que je peux maintenir mes congés alors qu'on est confiné-e ?, Est-ce que je vais perdre des RTT car je suis confiné-e, ..."*

La collectivité par le biais des mails du DGS envoyés aux managers explique mardi 24 mars que *"concernant les questions RH, [...] nous sommes en train de finaliser un FAQ formalisant les principales réponses aux questions qu'agents et managers se posent en matière de paie, de situation de nos agents contractuels, de temps de travail et de congés. Ce dernier sujet suscite de nombreuses questions, du fait notamment de la perspective proche des vacances de Pâques. Des premières réponses claires sur ce sujet vous seront apportées jeudi au plus tard."*

Jeudi 26 mars, le DGS précise que *"[nous sommes] très nombreux à nous interroger à juste titre, sur des problématiques RH, portant notamment sur le temps de travail (congés et RTT). [La collectivité est] en attente sur ce sujet de précisions réglementaires mais soyez assurés qu'une règle sera définie pour tous et de façon équitable dans tous les prochains jours, en anticipation notamment des vacances scolaires."*
De plus jeudi 26 mars, le syndicat a été destinataire d'un mail émanant du DRH dans lequel ce dernier mentionne la question des congés et RTT et explique qu'*"à l'approche des vacances de Pâques, nous sommes de plus en plus interrogés sur la question des jours de congés posés et RTT. Comme vous le savez, une ordonnance sur la gestion des congés devrait être prise dans le prolongement de la loi relative à l'instauration de la loi d'urgence sanitaire. Nous sommes en attente de ces dispositions et en attendant la question a été abordée avec le Président qui sera en mesure d prendre sa décision sur la base de l'ensemble des éléments législatifs et juridiques."*

.../...

Force est de constater que le syndicat CGT et la collectivité ont en tête la problématique des congés/RTT.

Par ce courrier, la CGT demande à être partie prenante des négociations avec la collectivité concernant les congés et les RTT.
En effet, nous pensons que les décisions concernant ce sujet ne peuvent pas être le seul fruit de la réglementation et d'une décision unilatérale de la collectivité.
Certes, la période que nous vivons est exceptionnelle. Mais il est tout à fait possible de réorganiser les congés et RTT en tenant compte du bon fonctionnement des services et sans pour autant déposséder les travailleurs de leurs droits.

C'est pour cela que le syndicat demande la mise en place de négociations sur la thématique des congés/ RTT **:**

- Le report des congés et des RTT des agents qui en feront la demande à une période ultérieure à la crise sanitaire
- La possibilité pour les agents qui le souhaitent d'alimenter leur CET* avec les jours de congés non pris pendant la crise sanitaire
- La possibilité de prendre à titre exceptionnel les congés et RTT non pris pendant la crise sanitaire jusqu'au 31 mars 2021
- La mise en place de négociations sur la thématique des congés/ RTT
- La signature d'un accord sur la gestion des congés et RTT pendant cette crise qui mentionnera la date d'expiration dudit accord. Dans l'accord sera mentionné que la date d'expiration pourra être revue (avancement ou prolongation) en fonction de l'évolution de la situation
- L'information aux agents des modalités de demandes de révision de la prise de leurs congés/RTT afin que chacun puisse faire ses choix en connaissance de cause

Au vu du début imminent des vacances scolaires de Printemps, et du besoin d'organiser la prise de repos, essentiel à la santé mentale et physique de chacun.e**,** nous espérons une réponse rapide de votre part.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations syndicales.

Pour le syndicat CGT du territoire du Muretain Agglo
Emmanuel BALDY

*Compte Epargne Temps